CAc du 8/2/2024

Nota bene : seuls les comptes rendus officiels, validés par le CAc, font foi.

Séance plénière

Exonérations

- 10% max (boursiers non inclus, par ex); on est à 7% env.
- droits différenciés (2700€ env.) : 100% pour plusieurs composantes (les composantes décident), cf. tableau joint
- pas de convergence (décembre 2020) entre composantes sur la politique d'exonération
- deux critères : excellence et francophonie (et une autre voie : conventions internationales)
- pas de consensus entre composantes, donc accord pour que, sur la base
- % assujettis effectivement exo = 80% env., idem national (chiffres 2021-22)
- chiffres nationaux
- cas des primo-entrants : quid d'un étudiant arrivé dans une autre université l'année précédente (cas réétudié, notamment avec un argument de francophonie)
- dans certains cas plutôt remboursement qu'exonération : point de vigilance sur le calendrier (aides possibles)
- proposition pour ces cas : lorsqu'une demande d'éxonération doit être instruite, proroger le paiement des frais d'inscription jusqu'à instruction
- NB : env. 30000 étudiants au global sur UniCA
- sur 2023, 230 étudiants ont payé les droits différenciés ; si UniCA exonérait systématiquement, on resterait sous la barre des 10%
- pour mémoire : doctorants non concernés par droits différenciés

CVEC

- commission d'aide sociale tous les vendredis matins (difficultés ponctuelles étu)
- montant des conventions 2023 : AJC = 12 K, FACE 06 = 95 K (inclut restau + épicerie solidaire), UniCA sport club = 100 K (600 adhérents, nécessaire d'après code éducation) ; "chaque euro est contrôlé"
- dev. offre de santé : 7000+ patients en 2023, St Jean d'A. + antenne Sophia, Doctolib, gratuit pour les étudiants (part sécu remboursée, modèle éco OK)
- praticiens pour une partie en libéral, détachés du CHU ; déploiement prévu sur autres campus (Cannes, Menton...)

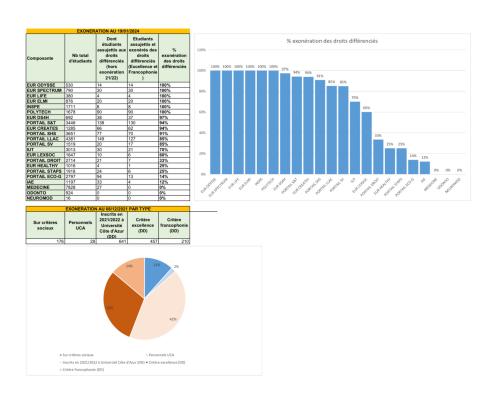


Figure 1: IMG_2887

Comité d'éthique de la recherche (CER)

- président Y. Strickler (droit), également référent éthique et intégrité scientifique UniCA
- ex : un doc qui indique qu'il est premier auteur mais à qui on "demande" d'ajouter des co-auteurs, dont des gens qui "n'ont rien fait" ; violation du droit (d'auteur, moral...)
- cas des doctorants : si victime ou témoin de comportements contraires à l'éthique, se rapprocher du comité ; demande de la mise en place d'un sondage
- comités de suivi de thèse : pb dans certaines ED ; ex : composition du CST choisie par directeur de thèse
- à propos de l'affaire Rigault, YS cite ce billet (le billet inclut la lettre de YS)
- sur cette affaire, intervention d'un représentant étudiant qui rappelle les faits détaillés dans les communiqués syndicaux ci-dessous (source CGT-Campus 06) :

Communiqué 1/5

Communiqué 2/5

Communiqué 3/5

Communiqué 4/5

Communiqué 5/5

Direction d'unités

• validation de l'ensemble des propositions

AAP recherche région Sud

- thèmes : climat ("gardons une COP d'avance"), IA
- 3 volets : général (150 K€ max), plateforme (150 K€ max), exploratoire (80 K€ max)
- deadline interne UniCA: 28/2/2024, deadline 12/3/2024
- temps invraisemblablement court pour expertise par CAc
- résultats : oct. 2024
- lien AAP

Point RH

- VP RH, Fabienne d'Arripe-Longueville
- des changements en cours, patience...
- passation Jessica Jager -> Claire Andriko
- primes : RIPEC 1, 2, 3 ; PES ; PESR ; PCA ; PEDR (désormais uniquement personnel hospitalier)

- RIPEC 2 : modif. du taux (décret 18/12/2023) avec (i) taux conversion heure comp = 43.50€ HT, (ii) même règles désormais pour mise à dispo que pour délégation
- réf. PCA (= prime de charge administrative) ; même mise à jour que RIPEC 2
- PCA : primes des VP
- modulation de service : possible dans le cadre d'un projet de recherche (ANR, PEPR...)
- RIPEC 1 compatible avec mise à dispo (contrairement à RIPEC 3)
- RIPEC 2 ouvertes à personnalités extérieures
- rappel: PEDR incompatible avec RIPEC

Concours

- 85 demandes, 32 concours validés (vs. 53, 46, 37 en 2023, 2022, 2021)
- contexte de difficultés budgétaires : fluides, point d'indice...
- 17 MC (vs. 36 en 2023) dont 1 26.2
- 15 PR (vs. 17 en 2023) dont 4 46.3 et 3 46.4
- mise en situation : position ministère (suivie par Unica) = recommandée, pas imposée
- vote concours MC sur (i) nombre de membres, (ii) modalités (mise en situation ou non, le cas échéant publique ou non) : validé

Séance restreinte

Dérogations CAc pour les non-HDR

- dérogations OK jusqu'à deux fois (pas trois)
- 1 cas soumis (labo C3M) : OK

Inscription HDR

- rappel de la procédure
- durée 1.5 à 2 mois

Concours PR

- vote concours MC sur (i) nombre de membres, (ii) modalités (mise en situation ou non, le cas échéant publique ou non) : validé
- PESR (prime ens. sup. et recherche) en médecine / ondontologie : niveaux des montants déjà discutés, le CAc entérine globalement (ou pas) ; validé